

De la construction de la réalité sociale à la construction de la réalité éthique

François Côté-Vaillancourt

Le point de départ de ce texte est celui d'une insatisfaction par rapport à plusieurs ontologies manipulées en éthique¹. Ainsi, les philosophes invoquent souvent des réalités, propriétés et attributs auxquels ils ne seraient pas disposés à croire si ce n'était du fait qu'ils présentent un avantage explicatif quelque part². L'alternative semble malheureusement souvent être celle d'adopter une ontologie crédible, mais au prix de ne plus pouvoir rendre compte du phénomène moral réel. Cette critique est en partie liée à celle du « révisionnisme », selon laquelle, en cherchant à développer une théorie convaincante d'un point de vue philosophique, on pêche bien souvent en ne décrivant plus la réalité de la pratique morale des agents. Cependant, il convient de réaliser qu'aujourd'hui, toutes les théories métaéthiques font preuve d'une certaine dose de révisionnisme, et ce faisant, cela ne peut être le critère les départageant³. Dès lors, il est important de voir que le problème central réside moins dans la révision, au sens d'une transformation des significations, que dans l'incompatibilité entre ces nouvelles significations proposées et la continuité de comportements ou de jugements paraissant centraux au sein de l'éthique. Par exemple, une théorie métaéthique qui ne pourrait plus rendre compte de « l'erreur » — du fait que les agents se trompent et corrigent parfois ensuite leurs jugements moraux — sera, *ceteris paribus*, plus problématique qu'une autre.

C'est en partie poussé par cette aporie que je me tourne vers la théorie de la construction sociale de John Searle. Comme cette théorie y échappe au niveau de la description des faits sociaux et institutionnels, il serait intéressant d'essayer de l'importer au niveau de la description de la morale.

¹ Au cours de ce texte, les termes « éthique » et « morale » seront utilisés de manière interchangeable. Cela, bien que de nombreux auteurs ne fassent pas de même, ayant jusqu'à ancrer le cœur de leur propos dans une distinction entre ces termes. Le plus souvent, cela est fait en opposant la *Moralität*, associé à Kant, au juste et à un impératif universel, à la *Sittlichkeit*, la vie éthique présentée par Hegel, ou encore à l'ethos d'Aristote, tous deux associés aux questions de finalités, de la vertu et de la vie bonne, dans les limites d'une communauté vécue. Voir par exemple Nancy Fraser, « Recognition without Ethics ? », *Theory, culture & Society*, 18, 2-3, 2001, pp. 22-23. Cela dit, comme la présente thèse cherche à développer une approche métaéthique qui se distingue en réconciliant le contextualisme et le constructivisme, en un sens Kant et Hegel, cette distinction n'a plus de fondement.

² On peut ainsi évoquer, suivant J. L. Mackie, le caractère « metaphysically queer » de nombreuses variantes du réalisme moral.

³ Voir Stephen Darwall, Allan Gibbard, Peter Railton, « Toward Fin de siècle Ethics: Some Trends », *The Philosophical Review*, 101, 1, January 1992.

La théorie de la construction sociale

Sur fond de réalisme par rapport aux objets physiques, John R. Searle s'interroge, dans *La construction de la réalité sociale* (1995) et plus récemment dans *Making the Social World* (2010), sur le statut ontologique des faits sociaux. Du moment que l'on conçoit ce qui existe comme des particules dans des champs de force, quelle place attribuer à des faits comme « ceci est de l'argent » ou « Barack Obama est président » ? La structure physique de l'argent n'explique pas sa valeur, pas plus que le code génétique d'Obama n'explique qu'il ait un droit de veto sur les lois adoptées par le Congrès. Néanmoins, et contrairement à ce que l'on entend souvent dire, ces faits qui ne reposent pas sur des propriétés physiques ne relèvent pas pour autant de la subjectivité des préférences. Si un individu déclare que ceci n'est pas de l'argent ou que le président des États-Unis est John McCain, nous n'éprouverons aucun scrupule à affirmer qu'il a tort. Et cela, par opposition à la manière dont nous réagirions face à un individu déclarant que Dali est un plus grand peintre que Picasso. En comparant ces deux déclarations, pourtant toutes deux situées au-delà de la description physique, on voit bien que certains faits sociaux (premier cas) semblent atteindre une certaine objectivité. Searle propose donc une nouvelle catégorie de faits : les faits ontologiquement subjectifs (il était nécessaire que des sujets existent pour que l'argent existe), bien qu'épistémologiquement objectifs (il est objectif que ceci soit de l'argent).

Selon Searle, les faits de ce type, faits qui forment la réalité sociale, prennent toujours la forme de la construction « x compte pour y dans un contexte c ». Par exemple :

- Un progrès de 10 verges compte pour un premier essai au football américain.
- Le candidat remportant le plus de votes compte pour le vainqueur de l'élection, dans un scrutin uninominal majoritaire à un tour.

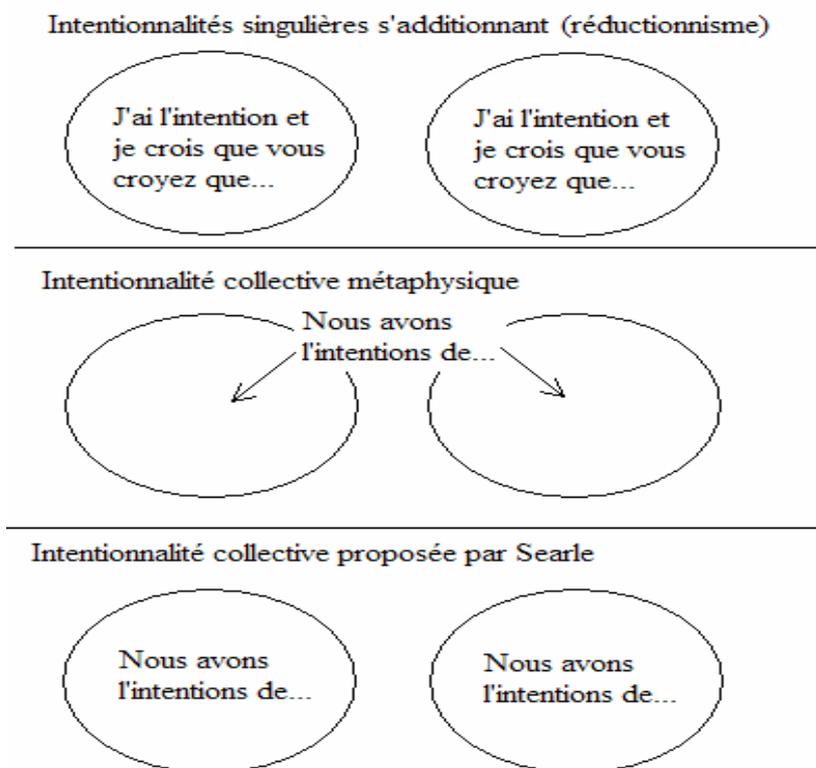
Dans de telles constructions, x est un objet, une personne ou un événement qui ne comprend pas déjà l'élément y dans sa description physique. C'est donc bel et bien une nouveauté, une construction que d'assigner y à un x, et non simplement une déduction. De plus, on l'entrevoit aisément, les x en question cessent rapidement d'être les seuls faits bruts de la réalité physique et la complexité sociale s'acquiert alors que des constructions

préalables s'enchaînent les unes sur les autres, par le biais du langage. Avec une ontologie aussi simple, Searle peut rendre compte non seulement des institutions et des fonctions sociales, mais aussi de la structure déontique qui guide l'action des agents autour des questions de qui peut ou doit poser quels actes, dans quels contextes, sous la menace de quelles peines, etc.⁴.

Mais comment est-il possible que se maintiennent de telles constructions qui n'ont aucune assise hors des sujets ? La réponse de Searle passe par la notion « d'intentionnalité collective » (we-intentionality). Ce concept brise les descriptions classiques des phénomènes mentaux en refusant la réduction du caractère collectif à l'addition d'intentionnalités singulières, auxquelles s'ajoute la croyance qu'autrui aussi possède une telle intentionnalité singulière. Cependant, cette intentionnalité collective n'existe pas pour autant au-delà des agents, par exemple dans un esprit collectif relevant de la métaphysique. Ainsi, l'intentionnalité collective dont il question ici est une intentionnalité qui existe dans la psyché de chaque agent, tout en étant proprement collective. Dès lors, il serait possible pour les faits sociaux de se maintenir, de demeurer objectivement vrai ou faux malgré l'opposition d'une minorité d'individus.

⁴ L'irruption de ce caractère déontique nous rapproche déjà de l'éthique, particulièrement lorsque celle-ci est déclinée en terme de « normes ». Néanmoins, je tenterai de démontrer dans les pages qui suivent qu'une part importante de l'éthique, tant dans son concept que dans son utilisation commune, nécessitera un certain ajout.

Figure 1 - Comprendre l'intentionnalité collective de John R. Searle⁵



Le passage aux constructions relevant de l'éthique

Si ce modèle peut séduire dans le cadre des faits institutionnels, il comporte néanmoins plusieurs faiblesses s'il devait être importé tel quel afin de conceptualiser les énoncés moraux. J'esquisserai ces difficultés en trois points :

1) La fluidité de l'intentionnalité collective. Si ce modèle a l'avantage de ne pas nous mener à postuler des objets ou des relations auxquels nous ne croyons pas (le caractère « metaphysically queer » de certains réalismes moraux), il semble que l'intentionnalité collective implique par contre une plus grande fluidité des normes morales que ce que l'on a l'habitude de concevoir. Ainsi, comme un x peut très bien être puis ne plus être de

⁵ Figure inspirée des figures 1.1 et 1.2 dans John Searle, *La construction de la réalité sociale*, p. 44.

l'argent au gré de l'intentionnalité collective⁶, le meurtre ne pourrait-il pas être mal hier et acceptable demain ? Peut-on arriver à décrire la morale comme une construction métaphysiquement plausible tout en lui attribuant une certaine rigidité face aux désirs et intentions des agents ?

2) L'absence des faits moraux non institués. Dans son second livre, Searle dévoue un chapitre entier aux droits de l'homme, et ce faisant traite incontestablement de morale. Par contre, les droits de l'homme ne sont guère représentatifs de la morale dans son ensemble, qui s'étend bien au-delà du droit positif. Quel statut pourra-t-on donner à des énoncés normatifs qui, à l'inverse, ne sont pas institués ou vont à l'encontre des institutions maintenues par l'intentionnalité collective ? Il semble y avoir une différence radicale entre les questions « est-ce que ceci est de l'argent » et « est-ce que ceci devrait être de l'argent » et l'examen de l'intentionnalité collective n'épuise que la première.

3) L'arbitraire de ce qui est en l'absence d'explications. Searle se limite dans ses propres mots à l'ontologie des faits sociaux et il ne cherche pas à rendre compte de la phénoménologie, au sens de l'analyse historique et motivationnelle expliquant comment et pourquoi telle intention collective existe plutôt qu'une autre. Pourtant, ce niveau d'analyse semble essentiel à la pratique morale. Celle-ci n'a-t-elle pas à voir avec l'évaluation des diverses alternatives imaginables, soit bien au-delà de ce qui est ? Peut-on vraiment discuter l'éthique sans concevoir les processus réels par lesquels elle se constitue ? En effet, n'est-ce pas largement à ce niveau qu'apparaîtra la distinction entre les bonnes et les mauvaises raisons derrière une institution ou un principe ?

Le constructivisme métaéthique

Pour amender la théorie de Searle, il convient de se tourner vers le constructivisme en métaéthique. Généralement, le constructivisme évoque une approche de la morale en tant que création rationnelle et universelle au temps présent. Plus précisément, on associe habituellement le constructivisme à l'idée de procédure, puisque cette approche se

⁶ Quoique Searle insiste fortement qu'il faut déjà, pour cela, franchir un certain seuil de soutien. Le refus individuel de reconnaître une construction sociale ne met pas encore en péril son objectivité épistémologique ni sa pérennité.

distinguerait en associant la vérité ou la validité d'une proposition morale au fait qu'elle résulte d'une certaine expérience de pensée. De plus, on s'entend généralement pour dire que cette procédure n'est pas un moyen, une heuristique permettant de découvrir si une proposition est (déjà) correcte, mais bien la (seule) manière par laquelle une proposition peut devenir correcte.

Décrire le constructivisme en ces termes ouvre la voie à de sérieux doutes sur sa crédibilité et son indépendance vis-à-vis des autres positions métaéthiques. Quelle est cette procédure propre à créer la vérité morale, et surtout, à quoi bon sortir du réalisme moral pour se tourner vers cette approche encore plus douteuse? Après tout, nous sommes au moins habitués par l'observation du monde physique à la relation décrite par le réalisme, même si nous avons, en y réfléchissant bien, des doutes face à l'existence de réalités morales⁷. Cela dit, nous n'avons pas d'expérience commune d'une validité produite par une expérience de pensée procédurale, et cela, sans avoir davantage de preuve de son existence ou de piste pour circonscrire son statut ontologique particulier. En effet, il est difficile de nommer une institution ou une pratique contemporaine ou historique qui fut d'abord définie par une expérience de pensée. De plus, on peut se demander si une expérience est elle-même valide parce qu'elle disposerait d'un ancrage au plan métaphysique, la réduisant à être elle-même une réalité morale, parce qu'elle donnerait le bon résultat, réduisant cette fois-ci ce résultat au statut de réalité morale, ou encore parce qu'une entité supérieure réfléchirait le bien et la justice ainsi, faisant resurgir un point de vue extérieur problématique.

Mais plus encore qu'une hésitation quant au statut ontologique des procédures, le problème est aussi épistémique, puisque les procédures imaginées et imaginables sont sans doute aussi nombreuses et dissemblables que les philosophes en discutant, et qu'il faudrait dès lors un critère pour identifier celles qui seront valides. Si tout ce que le constructivisme apporte à ce titre est une forme d'intuitionnisme, il fera piètre figure face aux formes de

⁷ Suivant cette idée que la morale pourrait être analogue à la perception des réalités physiques, la métaéthique contemporaine traite fréquemment de la métaphore de la perception des couleurs et de la question des « réponses appropriées ». Cependant, et comme le témoigne l'histoire de la philosophie, cette seule question du statut des couleurs est à ce point complexe qu'il est à tout le moins malaisé de s'en servir comme exemple didactique.

réalismes qui, elles, ont pris au sérieux cette question et cherché à s'éloigner du platonisme des Idées. Ce n'est donc pas un mystère si, pour bien des penseurs, le constructivisme mène au subjectivisme et au relativisme, au sein desquels il n'y a aucune raison de prendre au sérieux la procédure mise de l'avant par autrui, même si celui-ci en arrivait à se convaincre qu'il a entre ses mains une procédure pouvant constituer correctement la validité morale.

C'est pourquoi il faut en venir à caractériser autrement la nature du constructivisme. Pour ce faire, je me tourne vers les travaux de Sharon Street⁸. Selon Street, la caractérisation dominante du constructivisme en termes de « procédures » est tout simplement erronée. Une définition qui correspondrait à ce « constructivisme procédural » serait la suivante :

- Les principes moraux sont valides si et seulement s'ils sont constitués par une procédure de construction adéquate. Le caractère moral n'est pas dévoilé, mais bien constitué par la procédure.

Contre cette interprétation, Street propose une caractérisation en termes de « points de vue pratique » qui irait comme suit :

- Les principes moraux sont valides si et seulement s'ils sont évalués comme tels à partir du point de vue pratique, soit le point de vue d'un agent évaluant le monde. Les procédures de constructions servent à explorer et à dévoiler à l'agent le contenu de son propre point de vue pratique.

L'innovation fondamentale qu'amène le constructivisme métaéthique s'orchestrerait donc autour de la notion de point de vue pratique. Si tout point de vue extérieur est problématique, d'où partir sinon des agents moraux eux-mêmes ? La morale se devrait d'assumer ce qu'elle est et de rendre compte du fait qu'elle est élaborée par les agents qui évaluent normativement le monde qui les entoure. Ce faisant, les expériences de pensée

⁸ Plus précisément, je mobiliserai le propos de l'article « What is Constructivism in Ethics and Metaethics? », *Philosophy Compass*, vol. 4, 2009, p. 5. La thèse développée dans cet article tranche passablement avec le propos d'un article précédent de Street qui ne contenait pas encore la description du constructivisme en terme de « point de vue ». Voir Sharon Street, « Constructivism about Reasons », in Russ Shafer-Landau (ed.), *Oxford Studies in Metaethics*, vol. 3, Oxford, Clarendon Press, 2008.

seront avant tout un moyen, pour le philosophe adoptant ce cadre métaéthique, d'en venir à cerner le point de vue pratique des agents moraux :

...the most sympathetic reading of paradigmatic constructivists such as Rawls and Korsgaard shows that the notion of procedure is ultimately merely a heuristic device, whereas the philosophical heart of the position is the notion of the practical point of view and what does or doesn't follow from it.⁹

...the practical point of view is the point of view occupied by any creature who takes at least some things in the world to be good or bad, better or worse, required or optional, worthy or worthless, and so on — the standpoint of a being who judges, whether at a reflective or unreflective level, that some things call for, demand, or provide reasons for others. The claim is that we have an understanding of this attitude even if we do not yet understand what value itself is.¹⁰

Le constructivisme qui en résulte est donc un constructivisme que je qualifierai dorénavant d'évaluatif, puisqu'en son sein, la valeur est vue comme étant construite par l'évaluation, par l'attitude d'évaluer.

Une construction sociale évaluative

Avec cette idée de constructivisme évaluatif, je soutiens que l'on a entre les mains la clé de la transposition de l'ontologie des phénomènes sociaux développée par Searle vers celles des phénomènes normatifs, de l'éthique à l'esthétique. Le statut de ces phénomènes est toujours celui d'une construction dans laquelle « x compte pour y dans un contexte c », mais où, bien sûr, y sera un marqueur normatif comme bien, mal, juste, meilleur, beau, etc. que x ne contenait pas de lui-même, avant la construction. Comme auparavant, le langage est l'outil fondamental permettant la construction de faits. De plus, il sera toujours possible d'effectuer des constructions à partir d'autres constructions. Par exemple, il est possible d'enchaîner que tels x comptent pour justes, que tels x comptent pour biens, et que le juste compte pour prioritaire face au bien. Les principes moraux complexes auxquels nous sommes habitués peuvent donc tout autant résulter de cette formule très simple que la réalité sociale institutionnelle le pouvait.

Par contre, la différence majeure tiendra au fait que ces constructions normatives ne seront pas constituées et maintenues par l'intentionnalité collective, mais bien par ce que

⁹ Sharon Street, « What is Constructivism... », p. 5.

¹⁰ *Ibid.*, p. 6.

j'appelle « l'évaluation collective ». L'évaluation collective représente le croisement du point de vue pratique théorisé par Street avec l'argumentaire de Searle sur la possibilité d'une intentionnalité à la fois collective et située dans les individus¹¹. Ainsi, tout comme il est possible de parler d'intentionnalité collective en plus de l'intentionnalité individuelle, il sera possible de parler d'évaluation collective en plus de l'évaluation individuelle. Dans les deux cas, l'idée est de prendre en compte l'effet de la socialisation et de l'existence au sein d'une société donnée, plutôt que de se limiter à ce que l'individu a pu, de lui-même et consciemment, choisir de faire (intention) ou d'apprécier (évaluation)¹². Dès lors, les principes normatifs peuvent exister comme des constructions de la réalité sociale, comme des faits ontologiquement subjectifs, quoiqu'épistémologiquement objectifs, du moment qu'ils s'inscrivent suffisamment dans l'évaluation collective d'une société.

Ce faisant, des pans entiers de la morale comme de l'esthétique ne seront pas relégués dans la catégorie des préférences épistémologiquement subjectives, mais seront d'authentiques faits, des réalités vérifiables construites par une collectivité. En effet, du moment qu'un fait est construit, il est possible de dire la vérité ou non à son propos. Par exemple, il est possible de se placer dans une interprétation tout à fait cognitiviste lorsque l'on demande « est-ce que tuer est mal », tout comme lorsque l'on demande « est-ce que Barack Obama est président ». Dans les deux cas, par contre, la question n'aura de sens qu'à condition que l'on se place dans l'optique de la construction sociale et non dans celle, impuissante, de la réalité physique. Et bien sûr, dans ces deux cas, il est aussi possible de sortir de ce point de vue cognitiviste à savoir si une construction existe ou non, pour entrer

¹¹ Si je présente le constructivisme évaluatif inspiré de Street comme un ajout à l'ontologie de Searle pouvant régler de nombreux problèmes, il est intéressant de voir que l'inverse est aussi vrai. En s'inspirant de l'intentionnalité collective de Searle, on donne une assise psychique plus claire au point de vue pratique de Street lorsque vient le temps de concevoir comment celui-ci peut être suffisamment partagé pour éviter le problème du subjectivisme des évaluations. Ce problème viendrait autrement hanter toute interprétation du point de vue pratique s'éloignant d'une description kantienne ou néo-kantienne (par exemple dans les termes des présupposés de la communication chers à Jürgen Habermas et à Karl-Otto Apel), soit des descriptions formelles et a priori ancrées dans la nécessité rationnelle. Je reviendrai dans la seconde partie de cette thèse sur cette question des interprétations possibles du contenu de l'évaluation collective/point de vue pratique.

¹² Ce passage pourrait rappeler au lecteur certains des débats « communautariens vs libéraux ». Cependant, il importe de mentionner que ce serait une erreur de lire le présent texte dans l'optique de cette opposition regrettable, puisque comme nous le verrons par la suite, le principal auteur libéral critiqué par les communautariens, John Rawls, se révélera en fait un auteur paradigmatique de l'approche évaluative et contextuelle développée au fil du texte.

dans le travail de justification, de remise en cause et de transformation de cette construction. Ce travail aura pour sa part une dimension résolument non-cognitivist.

Mais au-delà de ce développement parallèle, le mérite d'un ajout évaluatif à l'ontologie de Searle découle du fait que les concepts d'intentions et d'évaluations collectives présentent une différence majeure au niveau de la psychologie des acteurs. Ainsi, il est possible qu'existe une intentionnalité collective entrant en conflit avec l'évaluation collective, tout comme il est possible pour un agent de délibérément poursuivre un acte individuel qu'il évalue néanmoins comme un mal. Dès lors, l'évaluation collective n'est pas une simple redite de la structure institutionnelle d'une collectivité, quoique parfois, comme dans le cas des droits de l'homme, celles-ci se recoupent. Cette divergence entre les constructions sociales intentionnelles et évaluatives donne une assise ontologique à ce que Mark Hunyadi appelle « contrefactualité contextuelle », soit la possibilité de trouver, de l'intérieur même de notre contexte, des évaluations morales permettant la critique de la facticité de ce même contexte. Dès lors, il n'est pas nécessaire de trouver un point de vue radicalement extérieur aux agents d'une société pour poursuivre une morale critique de cette société.

L'entrée du constructivisme évaluatif dans l'arène métaéthique

Voilà qui clôt le préambule de ce que serait le manifeste d'un constructivisme évaluatif. En façonnant le concept d'évaluation collective à partir des travaux de Sharon Street, je pense qu'il est possible de conserver la puissance de l'ontologie de John Searle, tout en permettant une réponse satisfaisante aux critiques de la fluidité relative de l'intentionnalité collective et du problème des faits moraux non institués. Par contre, le constructivisme évaluatif demeure à ce point-ci largement indéterminé sur un point crucial, à l'image de son modèle. En effet, comme je l'ai évoqué dans la troisième critique, l'évaluation collective partage encore avec l'intentionnalité collective un même angle mort phénoménologique, un même laconisme sur les raisons et les processus par lesquels une évaluation collective en vient à exister plutôt qu'une autre. Pourtant, il y a de bonnes raisons de croire qu'il y a là une seconde étape nécessaire à une pratique morale complète. Ainsi, parallèlement à Sharon Street, qui évoque deux interprétations du point de vue

pratique, soit la kantienne et la humienne, j'entrevois au moins quatre grandes voies métaéthiques pouvant s'inscrire dans le moule ontologique du constructivisme évaluatif pour donner à l'éthique des accents très différents. Rapidement, l'évaluation collective peut être interprétée des manières suivantes :

Interprétation hobbesienne : En repliant l'évaluation autour du concept d'intérêt, certains auteurs voudront caractériser l'évaluation collective dans les termes de l'avantage mutuel.

Interprétation kantienne : En s'attardant aux présupposés nécessaires de la raison ou de la communication, certains auteurs voudront caractériser l'évaluation collective de manière catégorique, rationnelle et, ce faisant, nécessaire.

Interprétation naturaliste : En s'attardant aux assises biologiques de l'espèce humaine, telle que façonnée par l'évolution, certains auteurs voudront caractériser l'évaluation collective en terme de psychologie, d'instincts et des diverses dispositions révélés par l'éthique expérimentale.

Interprétation contextuelle : Finalement, et sans nécessairement nier l'apport de ces trois sources, l'idée qu'elles laissent le contenu de l'évaluation collective largement indéterminé mènera certains auteurs à caractériser l'évaluation collective de manière herméneutique et située, à travers les conceptions de soi et de la société révélées par une prise en compte des jugements bien pesés ou par un travail de reconstruction normative d'un contexte donné.

Au cours de ma thèse, je chercherai à argumenter en faveur d'un constructivisme évaluatif qui serait fortement contextuel au sens de cette quatrième interprétation. Mais à ce point-ci, je serai satisfait d'avoir pu simplement intéresser le lecteur aux bases ontologiques du constructivisme évaluatif, approche à l'aide de laquelle il serait possible de décrire comme de mobiliser la morale sans avoir recours à des ancrages radicalement extérieurs aux agents, ni de restreindre le champ normatif en le laissant à la merci de la raison instrumentale individuelle ou d'une simple redite de notre facticité.

BIBLIOGRAPHIE PARTIELLE

- APPIAH, Kwame Anthony, *Experiments in Ethics*, Cambridge, Harvard University Press, 2008.
- AYER, Alfred J., *Language, Truth and Logic*, London, Gollancz, 1946.
- BAGNOLI, Carla, « Moral Constructivism: a Phenomenological Argument », *Topoi*, 1-2 2002.
- BRINK, David O., « Externalist Moral Realism », *Southern Journal of Philosophy*, 24, 1986.
- BRINK, David O., « Rawlsian Constructivism in Moral Theory », *Canadian Journal of Philosophy*, 17, 1, March 1987.
- CARENS, Joseph H., « A Contextual Approach to Political Theory », *Ethical Theory and Moral Practice*, 7, 2, April 2004.
- COHEN, G. A., « Facts and Principles », *Philosophy and Public Affairs*, 31, 3, Summer 2003.
- COHEN, G. A., « Sauver la justice et l'égalité », *Raisons politiques*, 33, janvier 2009.
- COHEN, G. A., « Where the Action is: On the Site of Distributive Justice », *Philosophy and Public Affairs*, 26, 1, Winter 1997.
- CHRISMAN, Matthew, « A Dilemma for Moral Fictionalism », *Philosophical Books*, 49, 1, January 2008, pp. 4-13.
- DANIELS, Norman, « Wide reflective equilibrium and theory acceptance in ethics », *The Journal of Philosophy*, 76, 5, 1979.
- DARWALL, Stephen, GIBBARD, Allan & RAILTON, Peter, « Toward Fin de siècle Ethics: Some Trends », *The Philosophical Review*, 101, 1, January 1992.
- DELANEY, C. F., « Rawls on Method », *Canadian Journal of Philosophy; Supplementary Volume*, 3, 1977.
- DEPAUL, Michael R., « Reflective Equilibrium and Foundationalism », *American Philosophical Quarterly*, 23, 1, January 1986.
- DWORKIN, Ronald, « The Original Position », *The University of Chicago Law Review*, 40, 3, Spring 1973.

- EKLUND, Matti, « The Frege-Geach Problem and Kalderon's Moral Fictionalism », *The Philosophical Quarterly*, 59, 237, October 2009.
- ENGEL, Pascal, « Philosophie de la connaissance », dans ENGEL, Pascal (ed.), *Précis de philosophie analytique*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.
- ESTLUND, David, « the insularity of the Reasonable: Why Political Liberalism Must Admit the Truth », *Ethics*, 108, 1998.
- FRASER, Nancy, « Recognition without Ethics ? », *Theory, culture & Society*, 18, 2-3, 2001.
- GAUTHIER, David, *Morals by agreement*, Oxford, Clarendon, 1987, 367 pages.
- GEACH, P. T., « Assertion », *The Philosophical Review*, 74, 4, October 1965, pp. 449-465.
- GOODMAN, Nelson, *Facts, Fiction, and Forecast*, Cambridge, Harvard University Press, 1983.
- HABERMAS, Jürgen et RAWLS, John, *Débat sur la justice politique*, Paris, Cerf, 1997.
- FIELD, Hartry, *Science Without Numbers*, Princeton, Princeton University Press, 1980.
- HASLETT, D. W., « What Is Wrong with Reflective Equilibria? », *The Philosophical Quarterly*, 37, 148, July 1987.
- HAYEK, F.A., *Essais de philosophie, de science politique et d'économie*, Paris, Belles lettres, 2007.
- HAYEK, F. A., *The Sensory Order*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.
- HUME, David, *A Treatise on Human Nature*, London, NuVision Publications, 2007.
- HUNYADI, Mark, *Morale contextuelle*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2008.
- HUNYADI, Mark, *L'homme en contexte; Essai de philosophie morale*, Paris, Cerf, 2012.
- JAMES, Aaron, « Constructing justice for existing practice: Rawls and the statu quo », *Philosophy and Public affairs*, 33, 4, 2005.
- JAMES, Aaron, « Constructing Protagorean Objectivity », in LENMAN, James & SHEMMER, Yonatan (eds.), *Constructivism in Practical Philosophy*, Oxford, Oxford University Press, 2012.
- JOYCE, Richard, *The Myth of Morality*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

- KAHANE, Guy, « Evolutionary Debunking Arguments », *Noûs*, 45, 1, March 2011, pp. 103-125.
- KALDERON, Mark Eli (ed.), *Fictionalism in Metaphysics*, Oxford, Oxford University Press, 2005.
- KALDERON, Mark Eli, « Open Questions and the Manifest Image », *Philosophy and Phenomenological Research*, 68, 2, March 2004, pp. 251-289.
- KALDERON, Mark Eli, *Moral Fictionalism*, Oxford, Oxford University Press, 2005.
- KANT, Emmanuel, *Critique de la raison pratique*, Paris, Flammarion, 2003.
- KANT, Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Vrin, 1980.
- KANT, Emmanuel, *Métaphysique des mœurs*, Paris, GF-Flammarion, 1994.
- KORSGAARD, Christine M., « Realism and constructivism in Twentieth-Century Moral Philosophy », *Journal of Philosophical Research*, APA Centennial Supplement, 2003.
- KORSGAARD, Christine M., *The Sources of Normativity*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- KRAUS, Jody, « Political Liberalism and Truth », *Legal Theory*, 45, 5, 1999.
- LARMORE, Charles, *The Autonomy of Morality*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- LARMORE, Charles, *The Morals of Modernity*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- LENMAN James, « Against Moral Fictionalism », *Philosophical Books*, 49, 1, January 2008.
- LENMAN, James & SHEMMER, Yonatan (eds.), *Constructivism in Practical Philosophy*, Oxford, Oxford University Press, 2012.
- LILLEHAMMER, Hallvard, « Moral Error Theory », *Proceedings of the Aristotelian Society*, New Series, 104, 2004, pp. 95-111.
- LITTLE, Daniel, « Reflective Equilibrium and Justification », *Southern Journal of Philosophy*, 22, 1984.
- LYONS, David, « Nature of Soundness of the Contract and Coherence Arguments », in DANIELS, Norman (ed.), *Reading Rawls*, New-York, Stanford University Press, 1989.
- MACKIE, J. L., *Ethics : Inventing Right and Wrong*, New-York, Penguin, 1977.

- MAJORS, Brad, « Cognitivist Expressivism and the Nature of Belief », *Ethical Theory & Moral Practice*, 11, 2008, pp. 279-293.
- MILLER, Alexander, *An Introduction to Contemporary Metaethics*, Cambridge, Polity Press, 2003.
- MOORE, G. E., *Principia Ethica*, Cambridge, Cambridge University Press, 1903.
- MURPHY, Liam B., « Institutions and the Demands of Justice », *Princeton University Press, Philosophy & Public Affairs*, 27, 4, 1999.
- NAGEL, Thomas, « La fragmentation de la valeur », *Questions mortelles*, Paris, PUF, 1985.
- NAGEL, Thomas, *The View from Nowhere*, Oxford, Oxford University Press, 1989.
- NIELSON, Kai, « Considered Judgements Again », *Human Studies*, 5, 2, 1982.
- NORMAN, Wayne, « 'Inevitable and Unacceptable?' Methodological Rawlsianism in Anglo-American Political Philosophy », *Political Studies*, 46, 1998.
- ODEDOYIN, Remi, « Overlapping Consensus: Objectivising a subjective standpoint », *Journal of philosophical research*, 25, 2000.
- OGIEN, Ruwen, « Éthique et philosophie morale », dans ENGEL, Pascal (ed.), *Précis de philosophie analytique*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.
- OGIEN, Ruwen, *Le réalisme moral*, Paris, PUF, 1999.
- OGIEN, Ruwen & Tappolet, Christine, *Les concepts de l'éthique*, Paris, Hermann, 2009.
- QUINE, W. V., « Main Trends in Recent Philosophy: Two Dogmas of Empiricism », *The Philosophical Review*, 60, 1, January 1951.
- RAWLS, John, « Kantian Constructivism in Moral Theory », *Journal of Philosophy*, 77, 9, September 1980.
- RAWLS, John, *La justice comme équité : une reformulation de théorie de la justice*, Montréal, Boréal, 2004.
- RAWLS, John, *Law of Peoples*, Cambridge, Harvard University Press, 2001.
- RAWLS, John, *Libéralisme politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1995.
- RAWLS, John, « The Idea of Public Reason Revisited », *The University of Chicago Law Review*, 64, 3, 1997.

- RAWLS, John, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987.
- SANDEL, Michael, *Le libéralisme et les limites de la justice*, Paris, Seuil, 1999.
- SCANLON, T. M., *What we owe to each other*, Cambridge, Harvard University Press, 1998.
- SEARLE, John R, *La construction sociale*, Paris, Gallimard, 1995.
- SEARLE, John R., *Making the Social World*, Oxford, Oxford University Press, 2010
- SINGER, Peter, « Sidgwick And Reflective Equilibrium », *The Monist*, 58, 3, 1974.
- SMITH, Michael, *The Moral Problem*, Oxford & Cambridge, Wiley-Blackwell, 1994.
- STEVENSON, C. L., « The Emotive Meaning of Ethical Terms », *Mind*, 46, 1937.
- STREET, Sharon, « Constructivism about Reasons », in SHAFER-LANDAU, Russ (ed.), *Oxford Studies in Metaethics*, vol. 3, Oxford, Clarendon Press, 2008.
- STREET, Sharon, « What is Constructivism in Ethics and Metaethics? », *Philosophy Compass*, 4, 2009.
- TAYLOR, Charles, « Quiproquos et malentendus : le débat communautariens-libéraux », dans BERTEN André et al., *Libéraux et communautariens*, Paris, PUF, 1997.
- TAYLOR, Charles, *Les sources du moi : La formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal, 1998.
- TAYLOR, Charles, *Philosophy and the Human Sciences; Philosophical Papers II*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
- VAN FRAASSEN, Bas, *The Scientific Image*, Oxford, Oxford University Press, 1980.
- WEINSTOCK, Daniel, « Philosophie politique », dans ENGEL, Pascal (ed.), *Précis de philosophie analytique*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.
- WILLIAMS, Andrew, « Justice, Incentives and Constructivism », dans FELTHAM, Brian, *Justice, equality and constructivism; Essays on G. A. Cohen, Rescuing justice and equality*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2009.